

Service

Marchés publics : la réforme décryptée

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VILLE-LA-GRAND. À l'initiative du syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales, de l'association des directeurs généraux et secrétaires de mairie de la Haute-Savoie, avec le soutien du centre national de la fonction publique territoriale, une réunion d'information a eu lieu sur les risques et les enjeux pour les collectivités locales, après la réforme des marchés publics. Ils étaient une centaine de cadres des mairies venus de tout le département pour écouter et comprendre ces nouvelles réformes.

En présence de deux avocats, Mes Philippe Petit et Olivier Piechon, Armand Bourgeois, responsable des marchés publics à La Roche, et Jean Christophe Bortolato, directeur général adjoint à Annecy, ont fait part de leurs préoccupations. Maître Petit, ancien

DGS et avocat d'affaires à Lyon, a mis en garde l'assistance sur les pièges des six nouvelles réformes de l'État, dont cinq en quelques semaines.

L'avocat a mis l'accent sur le double objectif de la réforme: d'une part la codification d'évolutions jurisprudentielles et la clarification de dispositions existantes au regard du droit communautaire, et d'autre part un objectif conjoncturel : la relance de l'économie par la libéralisation de la commande publique.

LASSAUGE GERARD